

Compte-rendu – Réunion 2018-2 Comité de déontologie

*Lundi 29 janvier 2018
France Assos Santé, 10h00 - 17h00
10, Villa Bosquet - 75007 Paris*

Etaient présents :

- Dominique THOUVENIN, Présidente
- Claude HURIET, personne qualifiée
- Sabine BRESSON, CNAFC
- Marie-Solange JULIA, AVIAM
- Jean-Yves MENER, UNAFAM
- Marc RESCHE, AFDOC
- Tristan BERGER, chargé de mission

Documents fournis :

- La proposition de compte-rendu de la réunion du 15 janvier 2018 ;
- La proposition de courrier relatif à la collecte des déclarations d'indépendance ;
- La proposition de courrier de demande d'informations concernant les différentes situations des formateurs·rices ;
- La proposition de présentation du Comité de déontologie ;
- Le projet de rapport 2017-2 relatif à l'analyse et à la comparaison des textes organisant l'activité du Comité de déontologie ;
- La proposition de règlement intérieur du Comité.

Préambule

La Présidente a ouvert la réunion :

« Au fur et à mesure que nous avançons dans nos travaux, et que nous avons observé que nous étions dans la même situation que celle du Zouave du pont de l'Alma, j'avais, à la suite de plusieurs interrogations relatives à diverses catégories de déontologues ou de comités de déontologie, enregistré toute une série de documents les concernant. Constatant que ma liste s'allongeait, j'ai procédé à une recherche plus systématique ; elle m'a permis de prendre conscience que c'était les agences sanitaires qui avaient été dotées de déontologues ; je me suis alors demandé quelles étaient les raisons d'une telle institutionnalisation. La lecture du rapport de Madame Hérail, déontologue de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSMS), m'a permis de trouver la référence de l'énoncé de la loi du 26 janvier 2016 qui a créé ces déontologues. Cette découverte m'a alors conduit à rechercher à quelle étape du processus législatif le projet d'une telle création avait été introduit. Je me suis dit ensuite qu'il fallait que je comprenne également le processus de création de l'UNAASS. C'est ainsi que j'ai appris qu'il semblerait que la MGEN ait été à l'origine de l'amendement parlementaire proposant sa création. Cela m'a permis de comprendre que notre Comité de déontologie a été inspiré par l'instauration de ces déontologues dans les agences sanitaires qui ont à examiner les DPI des experts auxquels ils recourent. Toutefois, elles ont une particularité que nous n'avons pas : parce que les spécialistes qu'elles sollicitent le sont pour leurs compétences reconnues, ce qui les amène à être experts notamment pour l'industrie, il est nécessaire de vérifier que cette qualité n'interférera pas avec la mission d'expertise que lui confie l'agence ; mais il n'est recouru à leurs compétences que de manière ponctuelle, ce qui n'est pas notre cas car nous n'avons pas affaire à des activités ponctuelles mais à des fonctions pérennes. »

La Présidente a par ailleurs repris le projet de rapport 2017-2 relatif à l'analyse et à la comparaison des textes organisant l'activité du Comité de déontologie qui est en cours de rédaction :

« En retravaillant les textes, j'ai identifié plusieurs confusions : il est nécessaire notamment de distinguer les déclarations d'intérêts, les déclarations d'indépendance, les conflits d'intérêts, les conflits d'intérêts et les incompatibilités. La question de savoir qui en définitive va se prononcer sur l'existence d'un conflit n'a pas encore été réglée. J'ai tenté d'être la plus claire possible pour que nous soyons en capacité de bien sérier ces différentes situations. Leur mise à plat devrait nous conduire à proposer de réécrire certains textes. »

Vu l'ampleur et la complexité du travail, ce document n'ayant pu être parachevé ce week-end (en dépit d'un travail intensif de la Présidente) son adoption a dû être reportée à la prochaine réunion.

1. Engorgement du Comité et urgence liée au manque de moyens

La Présidente rappelle qu'il est impossible de continuer ainsi : en l'absence de moyens supplémentaires le Comité est noyé sous l'abondance des déclarations et les différentes missions qu'il doit remplir. Le chargé de mission a fait un état des lieux sur les DPI à ce propos et de l'activité de la dernière quinzaine. La question du manque de moyens a été à nouveau soulevée : de nombreuses missions ne peuvent être réalisées et l'engorgement du Comité de déontologie ne cesse de s'aggraver. Par exemple l'activité liée aux élections en Pays-de-Loire et Auvergne Rhône-Alpes a monopolisé l'activité du Comité durant deux semaines, ce qui l'a empêché de produire des avis. La décade n'a pas été annoncée pour le Comité. Il réaffirme donc, à l'unanimité, qu'il n'est pas en mesure de faire face à une partie notable de ses missions.

Pour rendre le fonctionnement plus efficient, le chargé de mission propose que le Comité ne se réunisse qu'une fois par mois. Le Comité décide, à l'unanimité, de supprimer les réunions du lundi 26 février 2018 et du 26 mars 2018.

La Présidente propose de rédiger un texte rappelant le problème du manque de moyens précisant la liste des tâches que le Comité doit réaliser ; cette proposition est adoptée à l'unanimité.

2. Adhésion de l'AEU à l'URAASS Pays-de-la-Loire

Le chargé de mission a retracé les échanges de mails entre [REDACTED] et lui-même à propos de l'adhésion de l'AEU à l'URAASS Pays-de-la-Loire. Ce dernier propose une auto-saisine du Comité de déontologie sur cette question.

3. Discussion et adoption des documents présentés

Les documents qui suivent ont été lus aux membres du Comité de déontologie par la Présidente :

- La proposition de compte-rendu de la réunion du 15 janvier 2018 ;
- La proposition de courrier relatif à la collecte des déclarations d'indépendance ;
- La proposition de courrier de demande d'informations concernant les différentes situations des formateurs·rices.

4. Remarques générales et observations

- Quand la saisine émane d'une institution ou d'une personne, l'avis lui est communiqué ainsi qu'au Bureau et au Président. Dans l'hypothèse où le Bureau ou le Président nous saisit, l'avis est communiqué au Bureau et au Président, mais il faudrait peut-être réfléchir aux modalités de communication notamment dans les cas où les avis concernent des personnes ou des institutions précises.
- La Présidente a émis l'idée de créer une association française des déontologues et des comités de déontologie.
- Le chargé de mission a proposé la rédaction d'une alerte rappelant qu'il est obligatoire d'informer le Comité des changements de situations survenus après l'envoi d'une DPI.
- La Présidente a suggéré d'élaborer un glossaire.
- La Présidente a proposé de rédiger une alerte sur la protection des données personnelles.

La réunion s'est close à 17h00, les points prévus à l'ordre du jour n'ayant pas pu être abordés sont reportés à la prochaine réunion.